



Petrons 6 point dans tout les cas pour conduite sous stup

Par **rz74**, le **13/01/2011 à 19:22**

Bonjour,

je viens de passer au tribunal pour conduite sous stupefiant j'ai pris 4 mois de retrait et obligations de soins j'ai pas eu d'amende et d'un j'aurai voulu savoir si j'avais aussi obligatoirement j'avais un retrait de 6 points

j'aurai voulu savoir aussi si dans le cas suivant tout est legal

j'ai eu un accident de la route au boulot et il mon convoquer 5 jours apres pour faire une deposition en arrivant il mon fait un teste salivaire reveler positif au cannabis donc enmener a l'hopital pour prise de sang positif au thc aussi je suis donc en suit passer au tribunal parce que je suis venu avec ma voiture les voir j'ai donc eu un teste alors que j'etais pas au volant il peuve ? et vue que j'ai dit que j'etais venu au volant il me dise que j'ai conduite sous stup !! je voulais savoir si on pere obligatoirement 6 point pour conduit sous stup parcequ'il me reste que 3 point et deja qu'il te nik au tribunal mais si en plus il te retire 6 point quel justice de merde merci si vous pouvez un peu me renseignez ca serra cool !!!!!

Par **Marion2**, le **13/01/2011 à 19:27**

[citation]**quel justice de merde** [/citation]

Etes-vous au moins conscient de votre comportement ???

Par **questions**, le **13/01/2011** à **21:53**

Bonsoir

Veuillez écrire Français et restez poli!

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **13/01/2011** à **23:07**

Bonjour rz74,

Lire avant tout ce dossier : http://www.experatoo.com/obligations-administratives/conduite-sous-alcool-stupefiants_22021_1.htm